

Montréal, le 17 novembre 2023

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Yves Fréchette
Avocat
Hydro-Québec
Vice-présidence – Affaires juridiques
800, boul. de Maisonneuve Est, 11^e étage
Montréal (Québec) H2L 4M8

OBJET : Demande d'autorisation d'Hydro-Québec dans ses activités de transport relative à l'ajout de transformateurs à 120-25 kV au poste de Sainte-Rosalie et au démantèlement du réseau à 49 kV
Dossier de la Régie R-4239-2023

Maître Fréchette,

Le projet en titre du Transporteur, entièrement attribuée à la catégorie Maintien des actifs, consiste à ajouter deux transformateurs de puissance à 120 kV et à ajouter une nouvelle section à 25 kV au poste de Sainte-Rosalie (le Projet). Il concerne aussi le démantèlement des postes de Sainte-Hélène et Maska, de même que les sections à 120-49 kV et à 49-25 kV au poste de Sainte-Rosalie.

Par ailleurs, Hydro-Québec présente sur son site Web un projet de ligne à 120 kV de la Montérégie-Sainte-Rosalie¹ de la manière suivante :

*« Ligne à 120 kV de la Montérégie– Sainte-Rosalie
Croissance de la demande d'électricité*

Au cours des dernières années, la croissance des parcs industriels ainsi que la réalisation d'importants projets résidentiels sur l'ensemble du territoire maskoutain se sont traduites par une forte augmentation de la demande d'électricité. Les installations électriques actuelles sont exploitées au maximum.

¹ [Ligne à 120 kV de la Montérégie–Sainte-Rosalie | Hydro-Québec \(hydroquebec.com\)](#) et [Ligne à 120 kV de la Montérégie–Sainte-Rosalie \(hydroquebec.com\)](#)

L'alimentation en électricité de la ville de Saint-Hyacinthe et de ses environs provient essentiellement du poste de la Montérégie à 735-120 kilovolts (kV), situé à Sainte-Cécile-de-Milton. Deux postes à 120-25 kV, soit les postes Casavant et de Sainte-Rosalie, fournissent l'énergie nécessaire au réseau de distribution qui alimente la MRC des Maskoutains. Ces deux postes n'ont plus une capacité suffisante pour répondre à la croissance de la demande. Hydro-Québec doit donc renforcer l'alimentation en électricité de ce secteur pour répondre aux futurs besoins de développement.

Hydro-Québec propose de construire une nouvelle ligne électrique à 120 kV, d'une longueur d'environ 12 km, reliant le poste de la Montérégie à un point de jonction situé à Saint-Dominique sur une ligne à 120 kV. La nouvelle ligne permettra d'acheminer plus d'énergie jusqu'au poste de Sainte-Rosalie.

Deux transformateurs seront ajoutés au poste de Sainte-Rosalie pour en augmenter la capacité et des réaménagements à l'intérieur et autour du poste seront effectués. Le démantèlement d'une grande partie de la ligne et des postes à 49 kV situés entre les postes de Saint-Damase et de Grantham complétera la modernisation du réseau à 120 kV. » [la Régie de l'énergie souligne]

La Régie de l'énergie (la Régie) note que le projet de *Ligne à 120 kV de la Montérégie– Sainte-Rosalie* inclut les travaux visés par le Projet R-4239-2023 et qu'il s'inscrit dans une perspective de croissance de la demande en électricité. Toutefois, elle constate que le Projet R-4239-2023 ne prévoit qu'une partie des travaux prévus sur son site Web, soit ceux correspondant au dernier paragraphe de l'extrait ci-dessus², sans y inclure la construction de la nouvelle ligne à 120 kV de 12 km.

Aussi, la Régie constate qu'au dossier R-4167-2021³, la « *Nouvelle ligne 120 kV Montérégie-Ste-Rosalie* » était présentée en Maintien des actifs (38,4 M\$) et en Croissance des besoins de la clientèle (41,9 M\$). Enfin, elle note que les coûts du projet dans le dossier R-4167-2021 sont similaires à ceux prévus au dossier R-4239-2023 nonobstant l'absence de la construction de plusieurs kilomètres de lignes à 120 kV.

Considérant ce qui précède, la Régie demande au Transporteur d'expliquer les motifs pour lesquels le Projet R-4239-2023 ne reflète pas l'ensemble des travaux présentés sur le site Web d'Hydro-Québec pour le projet intitulé *Ligne à 120 kV de la Montérégie-Sainte-Rosalie*, ainsi que les motifs pour lesquels les travaux

² Le Projet R-4239-2023 comporte notamment, en plus de l'extrait souligné, une nouvelle section à 25 kV au poste de Sainte-Rosalie.

³ Demande du Transporteur de modification des tarifs et conditions des services de transport pour les années 2021 et 2022, pièce [B-0068](#), Annexe 2.

prévus au dossier sont uniquement catégorisés en Maintien des actifs alors que le Transporteur justifie ce projet dans sa publication Web en raison de motifs appartenant à la catégorie Croissance des besoins de la clientèle.

Dans sa réponse, la Régie demande au Transporteur de tenir compte des décisions antérieures rendues à l'égard de la notion de projet⁴ et de considérer les caractéristiques inhérentes, notamment l'unicité de l'objectif visé, la complémentarité des travaux et l'indissociabilité des composantes d'un projet.

Si le Transporteur avait en sa possession un plan d'évolution pour le secteur desservant la MRC des Maskoutains et que celui-ci permettait une meilleure appréciation globale et de mise en contexte du Projet du dossier R-4239-2023, la Régie invite le Transporteur à le déposer au dossier.

Ces explications devront être déposées au plus tard le 24 novembre 2023, à 12 h.

Veillez agréer, Maître Fréchette, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Natalia Lis

Natalia Lis pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/ml

⁴ Elle le réfère notamment aux décisions [D-2016-053](#), p. 13 à 15, [D-2005-142](#) (Motifs), p. 5, [D-2004-87](#), p. 11 à 13 et [D-2014-018](#); p. 16 à 20.